



Accéder à logement social alors que je dois vendre ou louer

Par **Laleman sophie**, le **26/03/2017** à **10:49**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un Appartement à Paris dans le 13 ème d'une superficie de 32 m2. Je l'ai financé via un crédit immobilier dont le taux est à 4,89%. Il me reste 20 ans à payer. En outre les charges de copropriété pour travaux sont régulièrement d'un montant de 5000 à 6000€. J'ai un revenu net de 30000€/an. Les mensualités du prêt sont de 1046€.

J'y vis avec mon fils de 19ans qui poursuit des études et j'ai du accueillir ma fille handicapée de 27ans qui ne pouvait plus vivre seule.

Je suis parisienne depuis 2012, j'ai donc acquis la parisienneté, mais pas ma fille qui ne vit à Paris que depuis 1 an.

1. Les services sociaux me disent que tant que je suis propriétaire, je ne peux pas accéder à un logement social. Si je vends, je ne peux plus y accéder car je perds la parisienneté.

Est-ce vrai?

2. On m'a conseillé de mettre tout d'abord mon appartement en SCI puis ensuite de faire une demande de logement social en appuyant ma demande en demandant un dossier Dalo, aux vues que ma fille est handicapée.

Qu'en pensez-vous?

3. Si je loue mon appartement en tant que logement social ai-je le droit de racheter le crédit via un PLS, ce qui réduirait largement les mensualités. Et dans ce cas ai-je le droit d'accéder à un logement social.

Je vous remercie de votre réponse.

Bien sincèrement.